

J'ai déjà parlé à mon collègue le député d'Okanagan—Similkameen (M. King) des problèmes que cause la pulvérisation de produits chimiques sur les arbres fruitiers pour les agriculteurs. Dans un cas, un agriculteur est mort parce qu'il n'avait pas porté de masque pour faire des pulvérisations sur ses arbres fruitiers. La durée de vie et les effets d'autres produits chimiques causent aussi des problèmes. Bon nombre de mes électeurs sont très inquiets de l'utilisation d'herbicides et de pesticides par le Service forestier de la Colombie-Britannique, le CP, Burlington Rail et le ministère de la Voirie. Bon nombre d'entre eux semblent plus au courant des effets de ces produits chimiques que les ministères provinciaux.

Il importe donc pour tout le monde de s'occuper de ces problèmes. C'est pour cela que cette mesure porte sur tellement de questions. Sa portée est tellement vaste que je ne pense pas qu'un seul député comprenne pleinement ce que cela représente. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles a parlé de la nécessité d'apporter certains changements au projet de loi et de l'améliorer. Je lui répondrai que c'est peut-être vrai, mais que nous aurons l'occasion de faire tout cela au comité et qu'il faudrait donc y renvoyer le projet de loi le plus vite possible.

Nous faisons face à l'heure actuelle à d'énormes problèmes environnementaux. Si la vie au nord du 49^e parallèle n'avait pas été aussi dure à l'époque des pionniers, je pense que certains d'entre nous seraient prêts à retourner à cette époque et à recommencer à neuf à la lumière des connaissances que nous possédons maintenant sur les conséquences écologiques de ce que nous avons fait dans le passé. C'est cependant impossible et nous devons donc prendre des mesures énergiques pour résoudre les problèmes actuels.

Il a déjà été question du héron bleu. Il n'y a pas tellement longtemps, le gouvernement a aidé à financer l'installation d'une chaudière d'un nouveau genre dans une usine de pâtes et de papier de ma circonscription. Le gouvernement a affecté 380 000 \$ à ce projet qui coûtera de 1,5 à 2 millions de dollars. Quand cette chaudière sera installée, l'usine produira environ 90 p. 100 de moins de polluants aquatiques et atmosphériques qu'à l'heure actuelle. Cette nouvelle technologie a été mise au point de concert avec d'autres entreprises de pâtes et de papier du Canada et de la Colombie-Britannique. Si la chaudière fonctionne bien, et nous avons toutes les raisons de croire qu'elle le fera, cela créera des emplois dans un secteur technologique tout à fait nouveau au Canada.

● (1310)

Il y a au moins 40 usines au Canada où l'on pourrait utiliser une telle chaudière. Il y en a environ 80 ou plus aux États-Unis et quelque 400 à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une technologie canadienne. Le premier modèle, qui a été mis au point dans ma propre circonscription, aidera beaucoup selon moi à réduire la pollution aquatique et atmosphérique produite par les usines de pâtes et papier.

Je voudrais faire une petite mise au point. Le député a dit que les usines de pâtes et papier se servaient d'agents de conservation pour le bois. A ma connaissance, elles ne l'ont jamais fait. Je ne vois pas pourquoi une telle usine se servirait d'agents de conservation. Il n'a jamais été question de dioxines ou d'autres produits qui contiennent certains agents de conservation du bois.

Protection de l'environnement—Loi

Le ministre de l'Environnement a servi admirablement bien la cause de l'environnement. Lui et le député de Davenport, quand ce dernier était ministre, ont acquis une renommée internationale. Le Canada a obtenu une place à la table des Nations Unies et il est un chef de file pour le respect de l'environnement. J'en remercie le ciel.

Il n'y a pas de réponses simples. C'est un sujet complexe, qui s'étend de la dioxine à la couche d'ozone, à la chaîne alimentaire et à une foule de nouveaux produits chimiques dont nous ignorons encore tout. Toutes ces questions exigeront un examen très minutieux du gouvernement du Canada en vertu de cette loi, de la Loi sur les pêcheries, du contrôle des insecticides par le ministère de l'Agriculture et de la Loi sur l'immersion de déchets en mer.

Mon collègue de Cowichan—Malahat—Les Îles s'inquiète que la question ne soit pas abordée dans le projet de loi, mais elle l'est dans une autre loi. Je ne vois franchement pas pourquoi, si l'immersion de déchets en mer est traitée efficacement dans la loi pertinente, il faudrait faire relever la question de la Loi sur la protection de l'environnement. Cela ne ferait qu'élargir le débat et retarder encore plus l'adoption du projet de loi. Il n'y a nul besoin de retirer des parties de la Loi sur l'immersion des déchets en mer pour les insérer dans le projet de loi à l'étude.

A mon avis, ce projet de loi très vaste fera avancer le Canada dans son souci de l'environnement. Il n'est pas la solution ultime. Nous ne connaissons pas encore toute l'étendue de la situation. Le ministre serait le premier à reconnaître que ce n'est pas la solution finale, mais c'est un pas de géant, un progrès et un exemple pour le monde entier.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat même si je ne puis prétendre bien connaître le sujet, étant loin d'avoir les connaissances mondiales de certains autres députés, comme mon collègue le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly). Pourtant le sujet me préoccupe, avec les incidences qu'il a sur les habitants de Spadina et d'une autre partie de Toronto depuis un certain nombre d'années.

En 1972 j'ai commencé de constater qu'une fonderie de plomb située à quelques rues de chez moi polluait le voisinage. Cette fonderie avait eu comme point de départ l'établissement d'un ferrailleur qui avait entrepris de fondre du plomb. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) qui a dit s'être occupé d'un problème du même genre à Trail, de concert avec la section 480 des Métallurgistes unis. Je félicite le député pour le rôle qu'il a joué dans le travail qui s'est effectué là-bas. Je félicite les métallurgistes également.

Je vais exposer une part des difficultés que nous avons eues à aborder ce problème. J'étais alors conseiller municipal du quartier en cause. La société dont il s'agit c'est Toronto Refiners and Smelters, qui a son usine à l'angle des rues Bathurst et Front. En l'espace d'un an ou à peu près une autre société, Canada Metals, appartenant à la même affaire qui possédait la raffinerie de Trail, Canada Pacific Investments, venait causer le même problème deux ou trois milles à l'est de là, au pied de l'avenue Pape.